

Conseil Municipal du 30/09/2021
CR SUCCINCT

Election secrétaire séance : M. DEVEDEIX Frédéric
Quorum atteint.

P.V. du 24 juin 2021 adopté à l'unanimité.

Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) et heures complémentaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** par 10 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions :

- Décide d'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires ou complémentaires en faveur des agents susceptibles de les percevoir, dès lors que l'emploi occupé implique la réalisation effective d'heures supplémentaires et que le travail supplémentaire réalisé n'a pas fait l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos compensateur décidée expressément par l'autorité territoriale
- Décide d'allouer ce régime indemnitaire aux fonctionnaires titulaires, stagiaires et le cas échéant aux agents contractuels de droit public.
- Décide d'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 12 du budget

Une étude sur la réorganisation des temps de travail sur certains postes sera étudiée.

Demande de subvention pour la rénovation de la salle de bains d'un logement communal

Cette opération est éligible au titre du fonds d'aide aux communes pour l'amélioration de logement locatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet à l'unanimité.

Demande de subvention pour le ravalement de la façade de l'école maternelle

Cette opération est éligible au titre du fonds d'aide aux communes dans le cadre du fonds de revitalisation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet à l'unanimité.

Attribution d'une subvention pour adhésion à l'Association Travail Environnement Local (ATEL)

Dans le cadre de la réinsertion sociale par le Travail, l'attribution de la subvention compte pour adhésion à cette dernière et permet à la Commune d'avoir des tarifs préférentiels sur les prestations de services pour les entretiens des biens et des espaces communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet à l'unanimité.

Mise en place de la location de place à la Halte Jacquaire et validation des tarifs de location

L'ouverture de la Halte Jacquaire permet d'accueillir les pèlerins qui font la route de Saint Jacques de Compostelle. Les tarifs pour la nuitée par personne par adulte serait de 10 euros la nuitée et les tarifs par personne mineure jusqu'à 15 ans serait de 5 euros la nuitée taxe de séjour comprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet à l'unanimité.

Mise en place de convention d'occupation avec les propriétaires de terrains pour l'installation des citernes incendies

Dans le cadre du Plan Communal de Secours, il est utile d'installer des citernes incendies. Pour mener à bien ce projet une convention d'occupation doit être mise en place avec les propriétaires concernés.

Il est nécessaire d'approfondir les détails de la convention soit pour une mise à disposition gratuite des terrains voire l'acquisition de ces parcelles pour éviter tout préjudice futur éventuel dans le cas de succession ou éventuelle vente des parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet à l'unanimité.

Mise en place d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'association le cirque hors limite

Une convention de mise à disposition de locaux communaux a été proposé à l'association « Cirque hors limite » afin de proposer des ateliers les mercredis. La mise à disposition est effective depuis la rentrée à titre gratuit pour leur permettre de se faire connaître et un loyer mensuel de 75 euros sera demandé à partir de janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet à l'unanimité.

Mise en place d'une convention d'entretien avec le département pour l'entretien du giratoire du contournement de Mirambeau

A l'issue de l'aménagement du carrefour giratoire de la RD 137 et 730 le département demande la mise en place d'une convention d'entretien du carrefour giratoire entre le Département et la Commune, convention indispensable à l'approbation de cette opération par la commission permanente départementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet à l'unanimité.

Vente de terrain communal utilisé comme chemin communal d'accès à certains propriétaires seul usager de ces chemins (information par enquête publique)

Proposition de vendre certains chemins communaux utilisés comme chemin communal d'accès à certains propriétaires seul usager de ces chemins. La commune doit mettre en place une procédure d'information par enquête publique afin de savoir si d'autres administrés ne s'y opposent pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet à l'unanimité.